

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 08-12459 / 111316
CSM Bessac – Implenia, F-01630 Saint Genis-Pouilly
avancement avec TBM et pose voussoirs de la galerie de Chouilly
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
24 H
01.09.2008–31.05.2009 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 08-12472 / 111417
PAM Produits Alimentaires SA, 1030 Bussigny-Lausanne
service informatique
besoins spéciaux de consommation
1 H
01.10.2008–30.09.2011 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 08-12479 / 111414
Dosim SA, succursale de Genève, 1207 Genève
c/o Firmenich Usine Arômes (installation de lavage des outils pour la production)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H
01.09.2008–31.08.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu atypique (sans alternance) (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 08-12478 / 111327
VHF-Technologies SA, 1400 Yverdon-les-Bains
secteurs de production «Front End» et «Back End» de panneaux solaires.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
28 H, 17 F
22.09.2008–30.09.2011 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 08-12236 / 111353
IS Electro-Alarme SA, 1227 Carouge GE
service de maintenance pour les installations de sécurité sous leur responsabilité
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.07.2008–30.06.2011 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

26 août 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail